

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 03 AVRIL 2026

Date de convocation : 28 mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-022 à 26-065 incluse	31	02	02	33

Secrétaire : Monsieur Marc RIVET

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mme Anne TERLEZ, M. José PIRES, Mme Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidah OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD Adjoints, M. Gaëtan BAZIRE, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, , Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LÉMAN Ariane KRAFFT, M. Axel PIVOT, Mmes Marina MALANDAIN, MM. Olivier NIEL, Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, Marc RIVET, Diego ORTEGA, Jacky VALLÉE, Mmes Noha TEFRIT, Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, , MM. Sylvain M. Patrice PAUPER, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :


- Mme Émilie SCHAPMAN ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LEOSTIC


\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 26-039 Désignation de représentants de la Ville de Louviers au sein du Conseil d'administration de la Régie de restauration de Louviers Les Deux-Airelles

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le :09 avril 2026
Par affichage, le 09 avril 2026

Fait à Louviers, le 03 avril 2026

Le Maire. 
François-Xavier PRIOLLAUD



N° 26-039

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE DE LOUVIERS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DE RESTAURATION DE LOUVIERS LES DEUX-AIRELLES

RAPPORT

Monsieur le Maire rapporte que le Conseil municipal doit désigner des représentants de la Ville de Louviers au sein du Conseil d'administration de la Régie de restauration de Louviers Les Deux-Airelles, régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La "Régie des Deux-Airelles" a notamment pour objet la construction d'une unité centrale de production de repas et son exploitation aux fins de satisfaire les besoins de restauration des écoles maternelles, élémentaires et primaires publiques de Louviers, des personnes âgées de Louviers en restaurant ou par portage à domicile, des centres de loisirs et structures d'animations municipales, des établissements pour la petite enfance de Louviers, du service commun.

Le Conseil municipal doit désigner pour siéger au sein de cette instance :

- 5 membres titulaires élus parmi les conseillers municipaux

Conformément à la dérogation prévue à l'article L5211-7 le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations par un vote à bulletin secret.

Siègent également au sein du Conseil d'administration de la Régie de restauration de Louviers Les Deux-Airelles :

- 4 personnalités qualifiées en matière de restauration collective désignées par le Maire
- 1 membre du CCAS
- 1 représentant de l'Éducation nationale (l'inspecteur de circonscription de l'Éducation nationale ou son représentant)
- 1 membre représentant les Délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN)
- 1 représentant des parents d'élèves

DECISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu


Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20260403-26-039-DE
Date de télétransmission : 09/04/2026
Date de réception préfecture : 09/04/2026

- le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article 2121-29,
- la délibération N° 04-111 du 4 octobre 2004 créant la Régie de restauration de Louviers Les Deux-Airelles,

DÉSIGNE

- membres de la majorité : Mme Anne TERLEZ, M. Thierry BEAUCOUSIN, M. Olivier NIEL, Mme Ariane KRAFFT, Mme Emilie SCHAPMAN
 - membre de l'opposition : M Sylvain THOMAS,
- pour représenter la Ville de Louviers au sein du Conseil d'administration de la Régie de restauration de Louviers Les Deux-Airelles.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

